

# ETIQUETTE



**AMENDEMENT ORGANIQUE NF U 44-051 (avril 2006)**

## COMPOST VERT :

Compost obtenu à partir de végétaux issus de l'entretien des jardins et espaces verts (tontes, tailles, élagages, feuilles etc...), bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé. Produit obtenu par compostage aérobie.

### Responsable de la mise sur le marché :

SUEZ Organique SAS - COMPOSTIERE DE SAVOIE  
ZA Les Bougeries – 193 Chemin des Bougeries  
74550 PERRIGNIER  
N°tel : 04 50 72 41 10 - N°fax : 04 50 72 00 33



**N° lot de produit commercialisable : 9A91-051-23-L10**

Masse nette : voir ticket(s) de pesée

## COMPOSITION

Compost vert	Teneurs déclarées (en % produit brut)
Matière sèche	42.9
Matière organique	30.35
Azote total (N)	0.739
Azote organique (N org)	0.723
pH	7.25
Anhydride phosphorique (P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> )	0.225
Potassium total (K <sub>2</sub> O)	0.488
C/N (sans unité)	20.5

Granulométrie : 80 % du produit a une granulométrie inférieure à 4,9 mm.

## INDICATIONS SPECIFIQUES D'EMPLOI

Il doit être utilisé selon les indications suivantes :

- utiliser en mélange avec de la terre,
- ne pas dépasser la dose préconisée, utilisable en agriculture biologique (en application du RCE n°2018/848 et de l'annexe II du RCE n°2021/1165).

### **Dose d'emploi préconisée (à adapter à la culture et au type de sol) :**

- 44 tonnes / ha / an.

### **Mode d'emploi conseillé :**

- Épandre en surface ou incorporer en mélange avec la terre (plantations).

### **Précautions de stockage et manipulation par l'utilisateur :**

- Stockage vrac : garder à l'abri de l'humidité et du soleil.
- Recommandation d'emploi : ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.

### **Délai d'utilisation :**

- Un an après la date de livraison.

***Le producteur décline toute responsabilité en cas d'usage non conforme aux prescriptions données ou à des fins non prévues ci-dessus.***